PRÉFECTURE
DE POLICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des ressources humaines
Sous-direction des personnels
Service du recrutement
Bureau des concours, des examens
et des recrutements sans concours

Arrêté BCERSC n° 26000092
du 26 OCT. 2026

modifiant l'arrêté BCERSC n°26000088 du 14 octobre 2026 portant composition du jury des concours externe et interne d'accès au grade d'adjoint technique principal de 2e classe de la Préfecture de Police au titre de l'année 2026

Le Préfet de Police,

Vu l'arrêté préfectoral BCERSC n°26000088 du 14 octobre 2026 portant composition du jury des concours externe et interne d'accès au grade d'adjoint technique principal de 2e classe de la Préfecture de Police au titre de l'année 2026 ;

ARRÊTE

Article 1

La composition du jury fixée à l'article 1 de l'arrêté préfectoral BCERSC n° 26000088 du 14 octobre 2026 susvisé est modifiée comme suit :

Pour la famille des métiers de la logistique :

Madame **Yaye KANTE**, technicienne des services opérationnels, inspectrice de service sur le secteur de nettoyage en régie, est nommée membre du jury en remplacement de Madame **Laurence FRANÇOIS** ;

Monsieur **Manuel BURNEL**, technicien des services opérationnels, inspecteur de service sur le secteur de nettoyage en régie, est nommé membre du jury en remplacement de Madame **Corinne HANON**.

Article 2

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral BCERSC n°26000088 du 14 octobre 2026 susvisé demeurent inchangées.

Article 3

La préfète, secrétaire générale pour l'administration, et le directeur des ressources humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur les sites internet et intranet de la Préfecture de Police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
Chef du bureau des concours, des examens et des recrutements sans concours

Xavier CASTAING